



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 26 octobre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 20 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Adjoints au Maire. Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. ARESU	à	Mme VILLANOVA
Mme CORTICCHIATO	à	Laurent MARCANGELI
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	Mme ZUCCARELLI
M. CHAREYRE	à	M. HABANI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme GIACOMETTI	à	M. LEONETTI

Etaient absents :

M. KERVELLA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme ZUCCARELLI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 octobre 2015

Délibération N°2015/388

Signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017.

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Les Caisses d'Allocations Familiales poursuivent une politique d'action sociale familiale et prennent en compte les besoins des familles.

La Commune d'Ajaccio a signé, avec la CAF, un Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2014-2017.

Par ce contrat, la Commune s'engage à :

- Réaliser des actions inscrites au schéma de développement
- Maintenir l'offre d'accueil existante avant la signature du CEJ
- Assurer un taux de remplissage d'au moins 60% pour les ALSH et d'au moins 70% pour les EAJE
- Communiquer sur la participation de la CAF dans les projets financés
- Communiquer les documents demandés à la date : 30 avril n+1
- Informer de tout changement intervenant dès les autorisations de fonctionnement, dans la gestion ou dans l'organisation des activités

Les obligations de la Caisse d'Allocations Familiales :

- Suivi et évaluation des projets
- Paiement de la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ)

Ce CEJ 2014-2017 ayant été signé en l'état, la ville a souhaité, en accord avec la CAF, proposer de nouveaux projets nécessitant la signature d'un avenant :

1- Développement de l'offre d'accueil

Afin de répondre aux nombreuses demandes des familles, la commune a choisi :

- d'ouvrir la crèche de Mezzavia de 40 places au mois d'août 2015 au lieu du Multi accueil de Bodiccione qui ne pouvait proposer que 20 places.
- d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche de Mezzavia à 45 places à compter du 1^{er} septembre 2015 pour compenser la réduction de capacité d'accueil de 5 places au sein de la crèche des Salines en gestion directe de la CAF.

2-Le Relais Assistantes Maternelles

Afin de pouvoir développer et diversifier les missions du RAM, la Ville s souhaite :

- Transférer le service dans des locaux plus adaptés, notamment au niveau de l'espace, à la cité Grossetti
- Recruter une animatrice supplémentaire

La CAF a donné son agrément pour ce projet à compter du 1^{er} juillet 2015 et accordé une subvention d'investissement pour mises aux normes et aménagement des locaux.

3- Développement du Pilotage enfance et jeunesse

Plan de formation des agents municipaux

Plan de formation BAFA et BAFD des employés municipaux pour une plus grande professionnalisation dans le cadre de l'ensemble des activités des enfants et adolescents (ALSH, activités des centres sociaux, temps d'activités périscolaires, séjours et camps...)

Mise en place d'un projet éducatif local (PEL)

La mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs et l'élaboration du PEDT a nécessité une démarche d'organisation générale des activités de la Commune à destination des enfants.

Une personne a été recrutée par la Commune pour mettre en place cette organisation.

La réglementation des CEJ, dans ses nouvelles dispositions en date du 29/07/2015 ouvre la possibilité de soutenir une fonction d'ingénierie qui permet la mise en relation de l'ensemble des projets (CEJ, PEDT, Projets éducatifs...).

La mise en place d'un Projet éducatif local (PEL) constituerait une démarche globale, souhaitée par la Commune d'Ajaccio.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le maire, à signer les avenants au Contrat Enfance Jeunesse.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Rose-Marie OTTAVY-SARROLA, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 octobre 2015,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le maire à signer les avenants au Contrat Enfance Jeunesse

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151026-2015_388-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2015
Publication : 30/10/2015

Pour l'autorité Compétente
par délégation

